

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire.**

Présents : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN—DEVASSY à C. HUGUES

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine HUGUES

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué en Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le Directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. Pour les communes de plus de 2 000 habitants les membres sont le Maire ou l'adjoint délégué ainsi que 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Les conditions exigées par le Code Général des Impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, être âgé de 18 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des finances publiques puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires). La liste doit donc comporter 32 noms pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu le courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône, du 30 mars 2026, relatif au renouvellement de la CCID à la suite des élections municipales ;

Vu le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026/16 du 21 mars 2026 relative à l'élection de Monsieur Philippe LEANDRI en tant que Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026,

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des finances publiques une nouvelle liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

N° 2026/99

**Désignation des
membres à la
Commission Communale
des Impôts Directs
(CCID)**

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

N° 2026/99

Désignation des
membres à la
Commission Communale
des Impôts Directs
(CCID)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire.**

Présents : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN—DEVASSY à C. HUGUES

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine HUGUES

↳ Dresse la liste de présentation comme suit pour les Commissaires Titulaires :

| Nom et Prénom | Adresse | Date de naissance | Impositions directes locales (foncier bâti : FB ; cotisation foncière des entreprises : CFE). |
|-------------------------------------|---|-------------------|--|
| Gabriella VALVASON-SERODINE | 191 Chemin de Crozes | 22/11/1954 | FB |
| Philippe LEANDRI | 436 B Chemin des Crozes | 02/11/1961 | FB |
| Catherine RUIZ | Les Jardins de St Jouanne - Allée de Provence | 22/01/1964 | FB |
| Pascale VIDAL | 13 B avenue Apollon Gavaudan | 12/05/1967 | FB |
| Danielle BUSELLI | La Delphine - 168 avenue Mas Felipe Delavouët | 05/07/1949 | FB |
| Eric CADET | Camp Cros | 31/07/1961 | FB |
| Michel PERONNET | 71 cours Camille Pelletan | 11/06/1956 | FB |
| Vincent TIQUET | Mas de Lacombe Dessus Canebière | 01/06/1982 | FB |
| Vincent TRICON | 10, rue du Four | 12/06/1975 | FB |
| Thierry MARTIN | 284 chemin de la Tour | 07/02/1961 | FB |
| Christine HUGUES | 6, allée de Provence | 18/08/1961 | FB |
| Anne BIERREN | 26 rue Pasteur | 17/10/1964 | FB |
| Patrick MARTINEZ | Sainte Croix | 09/07/1965 | CFE / FB |
| Eric CHAPELAND | 375 B chemin des Crozes | 24/04/1964 | FB |
| Eric CAMELER | 1562 Chemin des Crozes | 19/11/1960 | FB |
| François CURRI SCI DU VIEUX COUVENT | 18, Rue de l'Egalité | 13/05/1960 | CFE |

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire**.

Présents : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN—DEVASSY à C. HUGUES

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine HUGUES

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

N° 2026/99

Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

↳ Dresse la liste de présentation comme suit pour les Commissaires Suppléants :

| Nom et Prénom | Adresse | Date de naissance | Imposition (foncier bâti : FB ; cotisation foncière des entreprises : CFE). |
|-------------------------|--|-------------------|--|
| Delphine MIACHON | 217 chemin des Crozes | 21/06/1980 | FB |
| Véronique APPOLONIE | Chemin du Micocoulier | 09/04/1958 | FB |
| Raoul CARTA | 54 Chemin des Oliviers | 21/02/1966 | FB |
| Benoit BOULET | Route de St Chamas | 22/05/1971 | FB |
| Sandrine TOUSSAINT | Route de St Chamas | 11/07/1970 | CFE |
| Daniel PETIT | 279 B chemin des Crozes | 12/09/1956 | FB |
| Jean-Baptiste GILIBERTI | 43 rue de la Prairie | 09/06/1984 | FB |
| Georges EVARISTE | 165 A chemin des Bergers | 03/03/1955 | FB |
| RAYNAUD-BREMOND Gisèle | ZI Camp Jouven Les Chênes Vert | 20/06/1954 | CFE |
| Cécile FONDI | Le Clos de la Galcière B13 Montée Pablo Neruda | 29/01/1968 | FB |
| Pascal VARLOUD | Impasse Aristide Briand | 19/04/1961 | FB |
| Frédéric BERTORELLO | Chemin de Cante Sible | 22/10/1974 | FB |
| Nicolas BARDIN | 6T rue Auguste Saurel | 6/04/1976 | FB |
| Jean-Christophe LAURENS | 468 chemin des Aréniers | 7/10/1975 | FB |
| Julien GIRARD | 67 cours Camille Pelletan | 22/12/1984 | FB |
| Yves VIDAL | Port Maurice Route de Salon | 27/11/1946 | FB |

↳ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,
Christine HUGUES


